

Quelques trucs et astuces pour préparer votre dossier dentaire.

– Ce résumé, inspiré du site internet d'ameli
<http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/par-situation-medicale/vous-avez-ete-victime-des-centres-dentexia.php>

pour faciliter la préparation de votre dossier. Pour les explications détaillées, vous référer aux diaporamas très complets, élaborés et présentés par Abdel Aouacheria lors des réunions d'information, organisées récemment dans chaque région (les diaporamas ont été envoyés par courriel ou sont téléchargeables, voir les mails).

- Prenez le temps de constituer un **DOSSIER SOLIDE et étayé, PAS DE POSSIBILITE DE RECOURS CAR AIDE EXCEPTIONNELLE.**
- N'envoyez que les devis que vous approuvez. Si vous avez une préférence, demandez à votre praticien d'étayer avec des arguments médicaux. Vous-même pouvez expliquer sur papier libre vos aspirations personnelles.
- Si votre dossier est complet, vous serez averti par mail ou téléphone ; il sera ensuite examiné d'une part : par le comité d'experts (volet médical) et indépendamment par les fonctionnaires dédiés (volets administratif et financier)
- En cas d'accord, votre caisse locale d'assurance maladie vous signifiera le montant de l'aide allouée : feu vert pour la reprise des soins.
- Si vous deviez commencer des soins en urgence, négocier avec votre dentiste afin qu'il n'établisse pas de factures avant la date de ce « feu vert »
- Vous pouvez vous faire conseiller à la SS adresse : dentexia@cnamts.fr
au conseil de l'ordre des chirurgiens dentistes de votre région, au collectif si vous ne trouvez pas vos réponses dans le diaporama.
- Ne perdez pas trop de temps ; s'il y a beaucoup de victimes , plus ou moins atteintes, la reprise et la finalisation des soins dans de bonnes conditions restent primordiales pour chacun d'entre nous.

**Bon courage et surtout belle réussite à vous tous.
Cordialement et solidairement vôtre.**